

**PRESENTATION DE LA  
DOUANE DU BURUNDI LORS  
DU SEMINAIRE SUR LA  
COMPILATION DES  
STATISTIQUES DU  
COMMERCE INTERNATIONAL**

**Par M. NDIZEYE Arthémon**



# PLAN

- Introduction
- Mission du service informatique
- Traitement de la déclaration douanière.
- Envoi des données de la déclaration à l'ISTEEBU
- Des problèmes
- Conclusion



# INTRODUCTION

- La douane burundaise est le premier intervenant sur le mouvement des marchandises .
- le rôle de la douane ne se limite pas seulement à la perception des recettes mais s'étend aussi à la facilitation des échanges , la protection de la société et la production des statistiques (au sein du Service Informatique) qui sont tout autant importantes.



# Mission du Service Informatique

Le service Informatique de la direction des douanes a pour principale mission la modernisation des services des douanes par la gestion automatisée des opérations douanières.



Pour cela, il a en charge :

1. la gestion et l'administration du système SYDONIA qui est fonctionnel depuis janvier 1993;



2. La formation et l'encadrement des utilisateurs du système (Cadres et agents douaniers, déclarants et transporteurs, etc...)



3. La mise à jour des tables de référence et la programmation des règles de taxation du tarif ;



4.L'élaboration et la production des statistiques (ISTEEBU, Banque centrale, Impôts, Les ministères, opérateurs commerciaux, étudiants, etc.) ;



5. Programmation d'interfaces de communication entre la douane et ses partenaires ;
6. Extension du système aux bureaux et postes frontaliers de l'intérieur du pays.



# PRESENTATION DU TRATEMENT DE LA DECLARATION DOUANIERE

- Le Burundi a adopté le système SYDONIA 2.7 depuis 1993. Elle a migré vers le système SYDONIA++ à partir du 1er Juillet 2005.
- Dans un premier temps, deux bureaux de douanes ont été automatisés sur un total de cinq bureaux de Douanes à savoir le Bureau de douane Port et Aéroport international de Bujumbura.



- Le gros (plus de 90%) du travail de dédouanement des marchandises se passe dans les deux bureaux du Port et de l'Aéroport de Bujumbura déjà automatisés et interconnectés. Cela fait qu'on ignore le flux de marchandises dédouanées dans le reste des autres bureaux lors de l'envoi des données douanières au bureau des statistiques parce que ceux derniers sont un peu éloignés et ne sont pas encore automatisés.

- Mais des processus pour automatiser ces bureaux sont cours afin de pouvoir disposer des données en temps réel.

La moyenne des déclarations par an et par mois est donnée dans le tableau suivant :



<b>MOYENNE DES DECLARATIONS PAR MOIS</b>		<b>MOYENNE DES DECLARATIONS PAR AN</b>	
<b>S/F ELECTRONIQUE</b>	<b>SUR PAPIER</b>	<b>S/F ELECTRONIQUE</b>	<b>SUR PAPIER</b>
18512	inconnu	18512	inconnu
<b>1543</b>		<b>18512</b>	

- Le traitement de la déclaration douanière suit la procédure que voici. Une fois les marchandises arrivées, les transporteurs saisissent le manifeste. Quand un importateur amène ses marchandises, il confie la tâche de dédouanement aux agences en douanes (Déclarants) qui sont des commissionnaires en douanes.



- Les déclarants préparent la déclaration et se présentent à la douane pour la saisie de cette dernière. Notons qu'avec SYDONIA 2.7 la saisie était faite par les douaniers apprêtes pour ça tandis que actuellement avec SYDONIA++ la saisie est faite par les déclarants eux-mêmes à la Douane dans la salle banalisée pour la saisie des déclarations ou chez eux par la télé déclaration.



- Une fois la déclaration saisie, SYDONIA++ attribue automatiquement une section et un vérificateur à la déclaration. Il existe trois circuits de la déclaration : vert, jaune et rouge.
- Le circuit vert signifie que la déclaration est liquidée automatiquement sans aucun contrôle. Le circuit jaune signifie que la déclaration doit subir un contrôle documentaire avant d'être liquidée. . Le circuit rouge signifie que la déclaration doit subir un contrôle à la fois documentaire et physique.



- on vérifie si les informations saisies coïncident avec celles se trouvant sur les documents commerciaux et les documents de transports.
- Notons que les déclarations d'exportation ne subissent aucun contrôle. Elles passent automatiquement en circuit vert.



- La vérification consiste à vérifier les éléments suivants :
  - destinataire des marchandises ;
  - origine des marchandises ;
  - la valeur des marchandises ;
  - rubriques tarifaires des marchandises ;
  - le régime ;
  - Pays de provenance
  - etc.



- Sept régimes douaniers sont utilisés à savoir :
  - Mise à la consommation ;
  - Exportation définitive ;
  - Admission temporaire ;
  - Exportation temporaire ;
  - Mise en entrepôt ;
  - Zone franche ;
  - Et le Transit .

Le nombre de déclaration par régime et par année est donné dans le tableau que voici :



<b>REGIME</b>	<b>Juillet à Décembre 2005</b>	<b>Janvier à Mai 2005</b>
Mise à la consommation	7059	5828
Exportation temporaire	2	0
Admission temporaire	340	1058
Mise en entrepôt	939	851
Zone franche	0	0
Transit	22	6
Exportation Définitive	477	387
<b>TOTAL</b>	<b>8839</b>	<b>8130</b>

- Avant la crise de 1993, le Burundi disposait de zones franches.  
L'enregistrement des transactions dans ces zones se faisait en utilisant le régime de zone franche.
- La procédure d'évaluation des marchandises est mixte:
  - VT (Valeur Transactionnelle)
  - Méthode déductive.
  - Méthode comparative
  - DVB (Définition de la Valeur de Bruxelles)

- Pour identifier le pays d'origine on utilise le certificat d'origine.
- La vérification de la classification des marchandises s'effectue en utilisant le Système Harmonisé de Classification et de Codification de l'OMD.



# ENVOI DES DONNEES DE LA DECLARATION A L'ISTEEBU

- Avec SYDONIA 2.7 on faisait l'extraction des déclarations pour EUROTRACE. Ceci donnait un fichier texte qui était formaté pour être exploité par EUROTRACE.
- Avec le système SYDONIA++ exploité par la Direction des Douanes à partir de Juillet 2005 on fait une extraction des données de la déclaration en utilisant SQL.



- Une fois ces données extraites elles sont envoyées à L'ISTEEBU qui en fait le traitement nécessaire.
- Notons que les données de la déclaration douanières sont envoyées après la fin de chaque mois.



# PROBLEMES RENCONTRES

- Données incomplètes
- Erreurs de saisie dans certains champs intéressant souvent les statistiques mais pas les recettes.
- Données non encore centralisées sur un seul serveur
- Problème de gestion de données se trouvant dans deux systèmes



# CONCLUSION

- Sans doute qu'un pas important dans la modernisation des services de la Direction des douanes et dans la collecte et la conservation des données de la déclaration douanière est perceptible. Mais beaucoup d'actions restent à mener par la douane burundaise car il n'a pas encore atteint un niveau d'informatisation souhaité du fait que seuls les bureaux de Bujumbura sont informatisés. Des financements sont nécessaires pour la construction de bureaux viables où le système informatique doit être installé afin que les statistiques du commerce extérieur soient complètes.



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

